



L'an deux mille vingt-trois le 23 du mois de mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille après convocation légale du 16 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. M. CRESPIY Jean Claude
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina
M. MATHEY Dominique – M. THOMAS Claude- Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER
Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD
Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – Mme DUMAY Christine – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU
Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. GOETZ Sébastien – Mme HUART Sonia
Procurations : Mme MARANDE Carole à Mme ROJAS Magali – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique
M. GAY Gérard à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – Mme MARCHAL Astrid
à M. FEGER Serge
Excusé(e)s : M. MICHEL Olivier – M. JOLY Philippe – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. ORY Denis – M. FAGOT
REVURAT Yannick –
Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie
L'assemblée dénombrait : **46 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 5
Excusés : 5
Votants : 46
Date d'affichage : 31 mars 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46
Contre
Absentions :

INSERTION

21/03/2023

Atelier chantier d'insertion – revalorisation tarifaire

Vu l'article L.5132-15 du code du travail qui définit les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et dispose qu'ils ont pour mission : d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable,

Vu l'avis favorable du groupe projet Insertion en date du 17 novembre 2022,

Nicolas L'Huillier, Vice-Président en charge de l'Insertion, rappelle que par délibération du 16 octobre 2019, le Conseil Communautaire a fixé les tarifs du chantier d'insertion intercommunal (par personne intervenant sur site) à 12€/heure pour les conventions tonte et pour la valorisation des travaux en régie, et 14€/heure pour les prestations ponctuelles. La délibération en date du 12 février 2020 a fixé le tarif horaire d'intervention du chantier d'insertion intercommunal pour l'épareuse à 25€/heure.

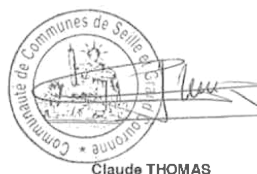
Il précise que le chantier d'insertion relève de l'économie sociale et solidaire et que c'est avant tout une démarche d'utilité sociale. Le tarif doit pouvoir permettre de garantir la pérennisation d'un dispositif qui permet à des personnes éloignées de l'emploi d'en (re)trouver un de manière durable.

Aujourd'hui, la hausse des coûts de fonctionnement consécutifs à l'augmentation des sollicitations, au contexte inflationniste et à la crise énergétique ne permettent pas de maintenir un équilibre financier pour un chantier d'insertion qui intervient sur un nombre croissant de communes (doublement des conventions entre 2019 et 2022).

Ainsi, Nicolas L'Huillier propose au conseil communautaire de revaloriser les différents tarifs à raison de 3,50€ supplémentaires, maintenant un niveau tarifaire en phase avec des chantiers d'insertion publics comparables et valorisant les missions des salariés en insertion qui apportent une très grande satisfaction sur le territoire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la tarification suivante,
 - 15,50 €/heure pour les conventions tontes, par personne intervenant sur site
 - 15,50€/heure pour la valorisation des travaux en régie pour les services assainissement, déchets et scolaire, par personne intervenant sur site
 - 17,50 €/heure pour les prestations ponctuelles, par personne intervenant sur site
 - 28,50€/heure pour l'utilisation de l'épaveuse
- **Autorise** le Vice-président à signer les conventions pour l'intervention du service aux communes



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2023.04.06 10:05:23 +0200
Ref:20230405_104401_1-1-O
Signature numérique
le Président